



La traction animale en milieux agricole et forestier Enquête sur l'emploi et les formations

ÉTUDE DE BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR
Sous maîtrise d'ouvrage de la Région Basse-Normandie

COORDINATION

Equi-ressources-IFCE

Claire Cordilhac

Jumenterie du Pin-IFCE

Frédérique Cuir

Observatoire des métiers d'Equi-ressources

Elodie Farman

Chloé Abellan

RÉDACTION

Violette Chevillot

REMERCIEMENTS

Geneviève Ardaens – Direction des formations de l'ENPH- IFCE

Pascale Heydemann – Observatoire économique et social du cheval- IFCE

Toutes les personnes qui ont accepté de répondre
aux questions de Violette Chevillot et notamment les responsables de Haras.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 4
--------------------	------

I L'UTILISATION DU CHEVAL ATTELÉ : CONTEXTE ET ENJEUX	p. 5
1.1 Méthodologie de l'enquête	p. 5
1.2 Les domaines d'intervention du cheval attelé	p. 6
1.3 Un avantage économique pour les petites structures	p. 10

II ÉTAT DES LIEUX DE L'UTILISATION DU CHEVAL ATTELÉ	p. 13
1.1 Les meneurs	p. 13
1.2 Les chevaux	p. 15

III EMPLOI ET FORMATIONS AUTOUR DU CHEVAL ATTELÉ	p. 19
1.1 La formation des meneurs	p. 19
1.2 L'emploi des meneurs	p. 21

CONCLUSION	p. 22
------------------	-------

INTRODUCTION

La traction chevaline a toujours existé dans les milieux agricole et forestier. Au XIX^e siècle, le cheval de trait était omniprésent dans toutes les activités agricoles. Au XX^e siècle, il a été progressivement évincé au profit des engins motorisés.

Toutefois, depuis une quinzaine d'années, les exploitants agricoles et forestiers redécouvrent l'intérêt de la traction animale dans leurs activités. Un intérêt multiforme, en phase avec la crise écologique globale qui touche les pays agricoles développés.

Réduction de la consommation d'énergie fossile, procédés respectueux de la nature et des sols fragiles, la traction animale permet, dans certaines situations, de remédier aux dommages causés par les modes de production intensifs.

Cette synthèse fait suite au rapport réalisé par France Trait sur l'utilisation du cheval de trait dans l'agriculture française. Elle a pour but d'approfondir la question de l'emploi et de la formation des meneurs de chevaux attelés dans les milieux agricole et forestier. Elle s'articule en trois parties, pour présenter tout d'abord le contexte et les enjeux de l'utilisation du cheval attelé, puis faire un état des lieux de cette filière et enfin analyser l'adéquation emploi/formation des utilisateurs de chevaux attelés.

1. L'UTILISATION DU CHEVAL ATTELÉ : CONTEXTE ET ENJEUX

1.1 Méthodologie de l'enquête

Cette étude s'inscrit dans la continuité de l'étude menée par France Trait sur l'utilisation du cheval de trait dans l'agriculture contemporaine en France. France Trait a fourni un listing de 95 personnes ayant accepté d'être enregistrées dans leur base de données. Ces utilisateurs de chevaux attelés ont été contactés pour réaliser cette nouvelle étude.

La première partie de l'enquête a consisté en l'élaboration d'un questionnaire complémentaire à celui réalisé par France Trait. Seules les thématiques de l'emploi et de la formation ont été retenues. Les autres informations générales concernant la traction en milieu agricole sont directement issues du rapport de France Trait.

Le questionnaire « emploi-formation » a ensuite été mis en ligne et envoyé aux 42 utilisateurs de chevaux attelés dont les adresses mail étaient disponibles dans la base de données. 52 questionnaires papier ont été envoyés par courrier aux meneurs dont l'adresse mail n'était pas disponible sur la base de données. Enfin, les meneurs dont ni l'adresse mail, ni l'adresse courrier n'étaient disponibles sur la base de données de France trait ont été contactés par téléphone.

Sur la totalité de l'enquête, le taux de réponse est de 65,3 %. Même si le panel de départ (95¹ personnes) est faible, le taux de réponse permet d'établir un échantillon assez représentatif de cette population.

L'ensemble des enquêtés est localisé sur la carte suivante :

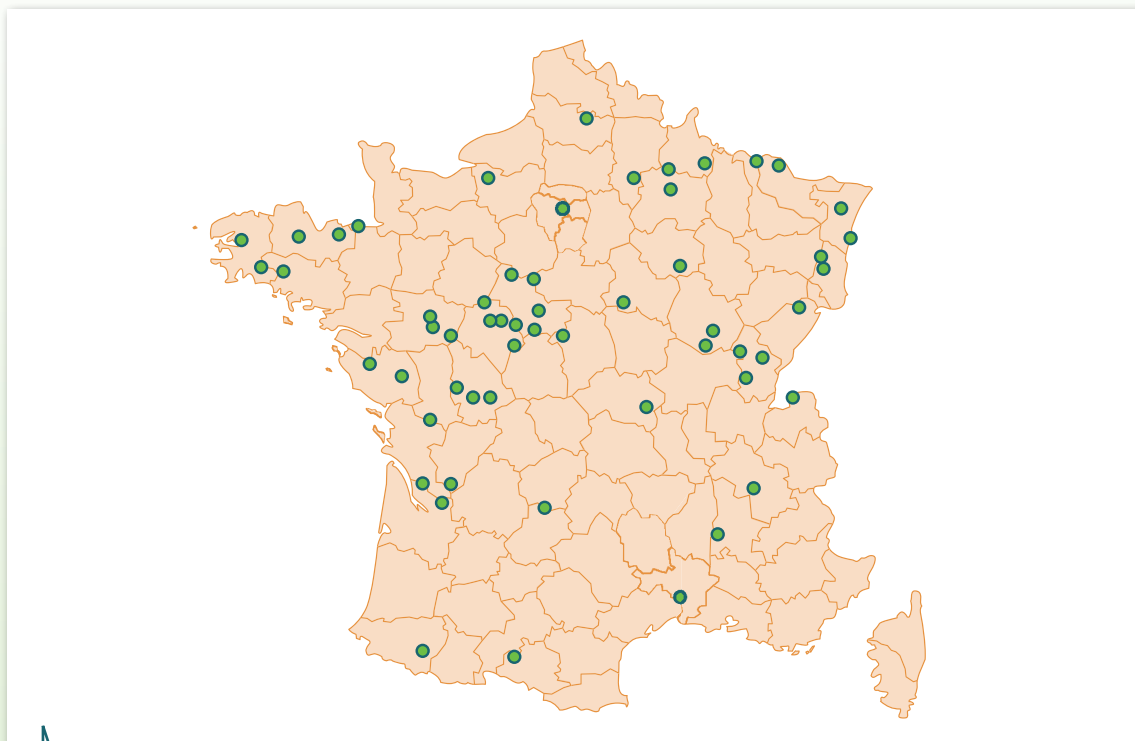


Figure 1 : Localisation des meneurs enquêtés

1. En 2012, la population estimée des cochers/meneurs est de 500 individus (données ECUS 2013).

Les enquêtés sont principalement concentrés dans les régions Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Ce résultat est avant tout celui du listing de France Trait. Il ne reflète donc sans doute pas la répartition géographique objective des meneurs agricoles et forestiers en France aujourd'hui.

1.2 Les domaines d'intervention du cheval attelé

Dans le milieu agricole, le cheval attelé est principalement utilisé dans le domaine viticole et pour le maraîchage.

Les vignes

Le cheval est un précieux atout pour les vignes car il passe facilement entre les rangs et peut effectuer un grand nombre de travaux tels que :

- le labour ;
- l'épandage de fumier ;
- le décavaillonnage ou dégriffage (désherbage sous les ceps) ;
- le binage ;
- le chaussage et déchaussage ;
- le buttage (qui consiste à entourer une plante d'une butte de terre) ;
- le transport des grappes de la parcelle à la cave lors des vendanges ;
- le transport pour la visite de clients potentiels.

En 2002, Jean-Louis Cannelle¹ estimait le potentiel d'emploi permanent dans les vignes à 20 meneurs. Selon notre étude, c'est le domaine d'activité le plus représenté puisque 50 % des meneurs interrogés effectuent des travaux dans les vignes.

Les avantages de l'utilisation du cheval dans les vignes sont nombreux mais le principal atout de ce type d'exploitation est agronomique. En effet, l'intervention du cheval à la place du tracteur évite le tassement des sols entre les rangs des vignes, ce qui permet d'allonger la durée de vie des ceps. Or, les meilleurs vins se font avec les ceps les plus âgés (France Trait, 2009). Le cheval joue donc un rôle essentiel dans la qualité des vins. Ainsi, lorsque les vignes ont été travaillées, depuis l'origine, uniquement en traction animale, la première récolte peut être faite deux ans plus tôt. De fait, l'avantage est également économique. (Scharnhölz, 2009²). L'utilisation du cheval dans les vignes permet également un travail de très haute précision.

L'enquête a permis d'établir une cartographie de la population de meneurs dans le domaine viticole. On constate là aussi une tendance à la concentration dans les régions Pays de la Loire, Centre et Poitou-Charentes (figure 2).

Le maraîchage

Le tracteur occupe peu de place dans les structures maraîchères et on y a souvent affaire à de petites surfaces. Ce sont plutôt des structures à taille humaine. Le cheval a toute sa place dans de telles structures puisqu'il passe aisément dans les rangs de culture et, grâce aux outils cités plus loin dans le document, peut totalement remplacer le tracteur et est aussi rentable que lui.

1. Jean-Louis Cannelle, « Une chance à saisir, le cheval vigneron », *Attelages magazine*, Hors série n°2, 2002, p. 76.
2. P. Herold et al., « L'utilisation moderne du cheval de travail dans l'agriculture écologique ».

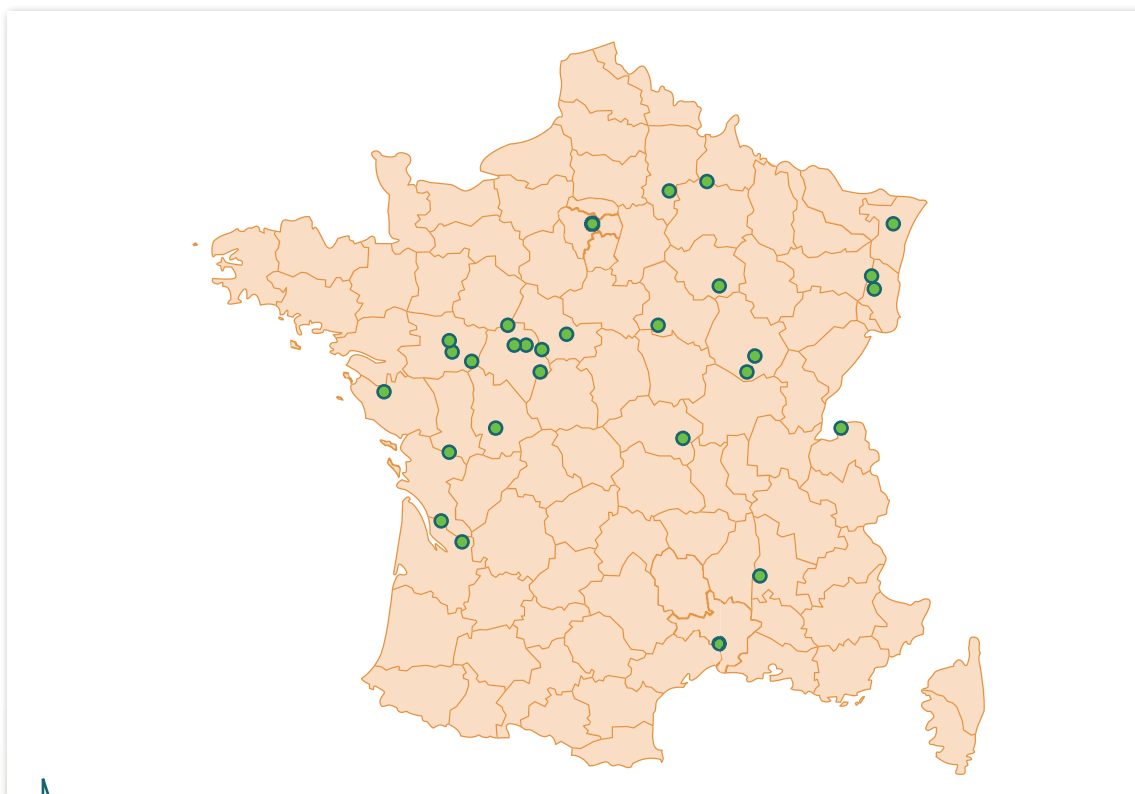


Figure 2 : Localisation des meneurs travaillant dans la vigne

On rencontre d'ailleurs souvent le cheval dans des exploitations de type « biologique ». Il est utilisé pour le labour mais aussi pour le désherbage, le ramassage des produits ainsi que dans toutes les étapes de l'exploitation.

Les avantages de l'exploitation maraîchère par le cheval sont principalement agronomiques et économiques.

Avantages agronomiques

La précision du travail et le respect des sols réalisés par la traction animale sont très appréciés dans les petites exploitations (un à deux hectares)¹. Strüber (2009²) indique également que les agriculteurs qui se sont remis à travailler avec les chevaux rapportent qu'après trois ou quatre ans, les rendements augmentent grâce au moindre tassement des sols.

Atouts écologiques

D'un point de vue énergétique, le cheval présente de nombreux avantages. Il ne produit pas de gaz à effet de serre, n'engendre pas de nuisances sonores et produit du fumier qui constitue un engrais intéressant.

Selon notre étude, 44 % des meneurs interrogés pratiquent le maraîchage en traction animale. Contrairement au domaine viticole, la traction animale dans le maraîchage est plus répandue à l'échelle nationale (figure 3).

1. Léo Trouillet, « Et si les animaux de trait faisaient leur retour dans nos champs ? », Rue 89, 26 juillet 2010.

2. P. Herold et al., *L'utilisation moderne du cheval de travail dans l'agriculture écologique*.

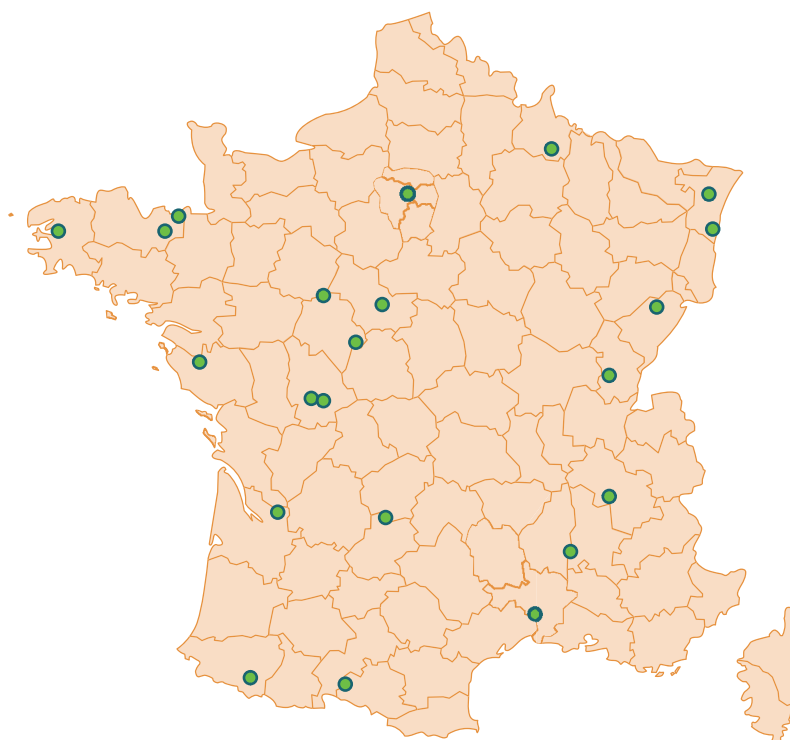


Figure 3 : Localisation des meneurs travaillant dans le maraîchage

Les forêts

Le cheval est un atout considérable pour l'entretien des forêts. Il fait preuve d'une très grande agilité et permet d'entretenir des zones forestières où les machines sont incapables de se rendre, notamment dans les fortes pentes, les zones fragiles ou humides et les zones très touristiques. Par exemple, les zones à fortes pentes sont très difficiles à exploiter avec un tracteur. Grâce à sa maniabilité, le cheval se révèle nettement mieux adapté que la machine à l'exploitation des zones montagneuses. Les zones fragiles ou humides comprennent les marécages ou les zones traversées par une rivière où le tracteur ne peut pas circuler pour des raisons de portance ou de pollution de l'eau. Le cheval permet alors l'exploitation de ces zones qui serait impossible par d'autres moyens. On retrouve aussi le cheval dans les zones fréquentées par le public (zones péri-urbaines, parcs de châteaux) car les tracteurs abîment les chemins ou la végétation par les multiples passages qu'ils sont amenés à effectuer.

Le travail de débardage se déroule en plusieurs étapes :

- l'accrochage : passage de la chaîne sous le tronc en traîne directe ou le positionnement de la grume sur un trinquaballe ;
- la traîne : déplacement en charge du cheval ;
- le décrochage : quand le cheval a déplacé la grume en bord de route ou jusqu'au tracteur qui reprend le bois.

On distingue des avantages environnementaux, agronomiques et économiques pour ce type d'exploitation.

Intérêts environnementaux

Il y a de nombreuses zones forestières (zones sensibles, fragiles, humides...) où aucune exploitation ne serait possible sans l'utilisation du cheval. Ici, son utilisation devient tout simplement indispensable. Par ailleurs, le cheval est, pour l'homme, dans un contexte de travail très solitaire, un véritable compagnon. Il supporte facilement les intempéries et reste, comme dans les autres secteurs d'activités, une énergie renouvelable et non polluante.

Intérêts agronomiques

Le débardage à cheval permet de respecter les sols et les jeunes pousses dans les forêts, contrairement à l'exploitation mécanisée.

Intérêts économiques

Sur la majorité des grands chantiers, l'utilisation du cheval a un coût plus élevé que celui de la machine. En revanche, sur des petits chantiers ou sur des chantiers dont la distance entre le lieu de coupe et le lieu où le bois est déposé est courte, le débardage à cheval coûte moins cher que le débardage mécanique (France Trait). De plus, le coût de l'investissement nécessaire à la traction animale est moins élevé que celui du débardage mécanisé.

Le cheval peut déplacer jusqu'à 1 m³ seul¹. Cependant, la charge idéale pour une efficacité maximale du cheval est comprise entre 0,3 et 0,5 m³.

50 000 m³ de bois sont débardés par le cheval chaque année en France (France Trait). L'entretien des espaces publics représente 90 % de cette surface². Il existe donc un fort potentiel de développement pour le débardage à cheval en forêt privée en France.

En 2002, Jean-Louis Cannelle³ estimait le nombre d'entreprises de débardage à cheval à environ 165. Seules 15 de ces entreprises travailleraient uniquement en débardage à cheval, les autres étant pluri-actives. Sur le plan de l'emploi, Jean-François Cottrant⁴ estimait qu'en 2007 en France, les surfaces exploitées permettent à environ 40 débardeurs de travailler, dont 5 seulement à temps plein. Notre étude a montré qu'il s'agit du domaine d'activité le moins représenté chez les enquêtés avec 39 % (soit tout de même plus d'un tiers) des meneurs enquêtés pratiquant cette activité. Ceci peut s'expliquer par le fait que pour pouvoir intervenir et exploiter les milieux forestiers, il est nécessaire de disposer d'un diplôme forestier de niveau IV. Une entreprise peut faire appel à un salarié non titulaire de ce diplôme si celui-ci est encadré par un professionnel compétent⁵. En revanche, une entreprise qui n'aurait pas de chef d'entreprise possédant le niveau requis serait obligé de faire appel à un salarié possédant la qualification nécessaire. Ceci limite l'accès à cette activité.

Le débardage, ou débusquage, à cheval présente, toutefois, divers inconvénients : la distance de débusquage est limitée, les chantiers durent plus longtemps, les risques de blessures du meneur et du cheval sont importants, l'ébranchage doit être impeccable ce qui diminue le rendement du bûcheron et enfin les zones trop marécageuses ou présentant de gros obstacles tels que des rochers ou des fossés profonds ne peuvent pas être exploitées par ce biais.

1. Susanne Heidemann, « Le débardage à cheval », Thèse pour le Diplôme d'État de docteur vétérinaire soutenue à l'université Claude Bernard Lyon 1, 108 pages, 2002.

2. Jean-François Cottrant, « Le débardage à cheval : quel avenir ? », *La revue technique du cheval*, n°6, Dec-Janv 2007, pp. 62-63.

3. Jean-Louis Cannelle, « Débardage à cheval, pour que l'arbre ne cache pas la forêt », *Attelages magazine*, Hors série n°2, 2002, p. 84.

4. Jean-François Cottrant, « Le débardage à cheval : quel avenir ? », *La revue technique du cheval*, n°6, Dec-Janv 2007, pp. 62-63.

5. Justification par un diplôme (minimum niveau V) que le milieu de travail a été étudié.

Les enquêtés travaillant dans le milieu forestier ont été recensés sur la carte suivante :

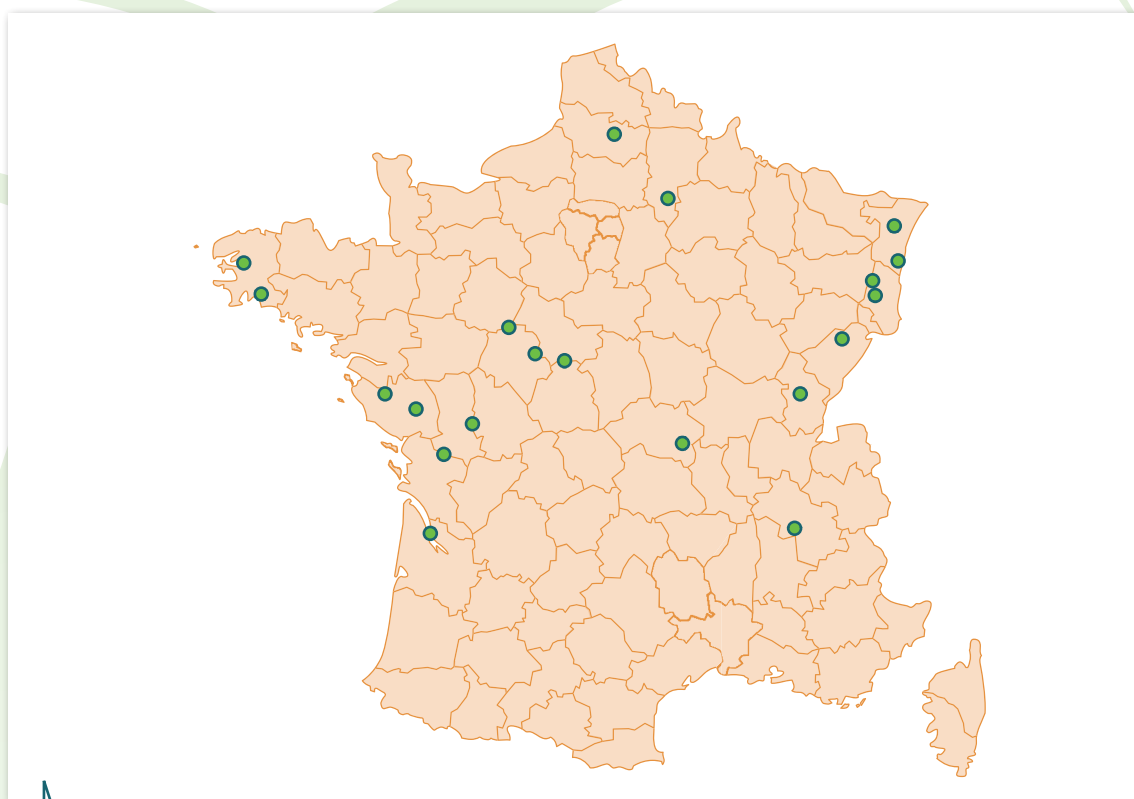


Figure 4 : Localisation des meneurs travaillant dans le milieu forestier

Autres activités

D'autres utilisations du cheval, plus marginales, sont possibles. Le cheval est utilisé pour la fauche du foin, le ramassage des balles rondes, le labour de champs de culture ou encore pour l'exploitation de surfaces en grandes cultures. 16 meneurs sur 38 ayant coché la mention « autres » utilisent leurs chevaux pour ces activités.

1.3 Un avantage économique pour les petites structures

Il faut tout de même noter que dans tous ces domaines, le travail avec le cheval est plus long qu'avec un tracteur et entraîne des dépenses liées aux soins du cheval. Cependant, Herold *et al.*¹ indique que pour les petites structures, il est plus intéressant d'investir dans le cheval car son alimentation peut être assurée par la production réalisée sur place et son coût d'investissement reste tout de même moins élevé que celui d'un tracteur.

Une étude² compare un tracteur 35 CV deux roues motrices à un cheval en termes de rendement. Il apparaît que le cheval a un rendement supérieur au tracteur (20 % contre 6 % pour le tracteur). Cet écart est d'autant plus accentué par le fait que le cheval peut travailler sur

1. P. Herold *et al.*, L'utilisation moderne du cheval de travail dans l'agriculture écologique.

2. B. Dangeard, « Comparaison cheval-tracteur, consommation d'énergie et énergie récupérable », 2005.

presque tous les sols et par tous les temps alors que le tracteur est limité du fait de son poids et du fort tassement des sols qu'il provoque. On peut également noter que le cheval n'utilise pas d'énergies fossiles et n'entraîne donc pas de dégradations de l'écosystème ou de pollution sonore. La même étude compare alors le cheval au tracteur utilisant du bio-carburant, moins polluant. Le même tracteur nécessiterait l'exploitation d'une surface de 5 hectares d'oléagineux fournissant des bio-carburants pour fonctionner une année entière alors que le cheval ne nécessite qu'un hectare et demi, partagé entre l'herbe, le foin, la luzerne et le grain. Une fois encore, le cheval est plus intéressant que le tracteur. Un tiers des meneurs évoque le fait que l'investissement initial ou l'investissement à long terme pour l'utilisation du cheval est moins élevé que pour l'utilisation des machines¹.

1. S. Douaud *et al.*, « Rapport de l'initiation à la démarche de projet : l'utilisation du cheval de trait dans l'agriculture contemporaine en France », 2011.



II ÉTAT DES LIEUX DE L'UTILISATION DU CHEVAL ATTELÉ

Cette partie a pour objectif de dresser un état des lieux de la filière agricole et de la filière forestière en termes d'utilisation de cheval attelé. Elle est en partie basée sur les résultats de notre étude. Nous y aborderons la question des meneurs, des chevaux et du matériel employé dans ces filières.

1.1 Les meneurs

Ce sont eux qui mènent les chevaux attelés et qui travaillent avec eux sur les différentes activités que nous avons pu citer précédemment.

Âge et sexe

La majorité des personnes ayant répondu à l'enquête sont des hommes (81 %). Les meneurs interrogés ont entre 18 et 75 ans. L'âge médian des meneurs est de 44 ans. Si on le compare à l'âge médian des travailleurs de la filière équine qui est de 26 ans, on remarque qu'il est nettement plus élevé.

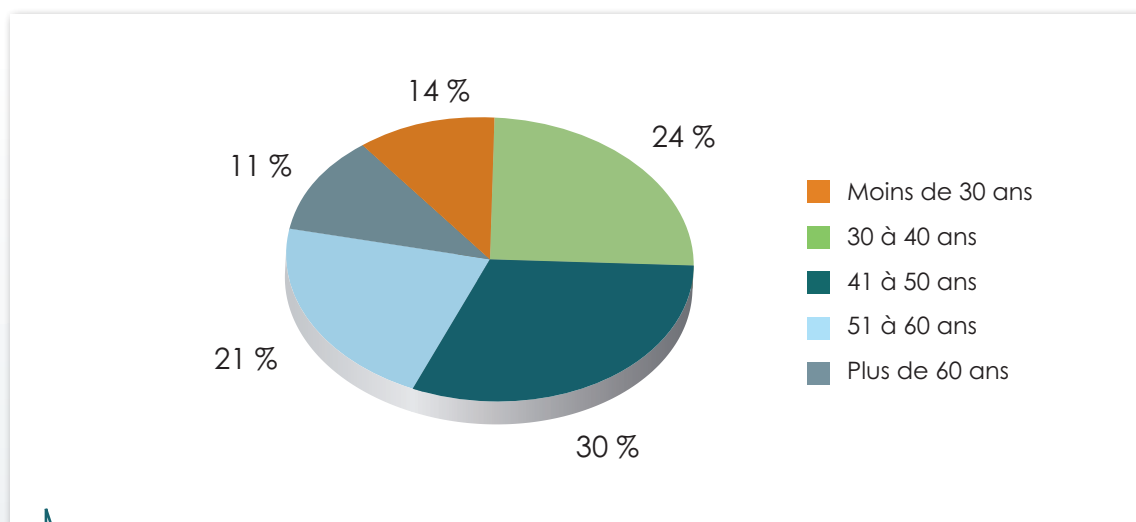


Figure 5 : Âge des meneurs enquêtés

Bénéficiaire du travail du meneur

44 % des meneurs travaillent pour leur propre exploitation agricole et effectuent des prestations extérieures occasionnellement. Parmi les personnes enquêtées, 40 % travaillent pour elles-mêmes uniquement et 16 % ne réalisent que des prestations pour autrui. La grande majorité des prestataires de service (9 sur 13) travaillent dans la vigne.

Volume annuel et horaire de travail

77 % des meneurs travaillent moins de 200 jours par an. Seuls 2 % des meneurs travaillent plus de 300 jours par an et 21 % des meneurs travaillent entre 200 et 300 jours par an.

Un temps plein correspond à 230 jours¹ travaillés par an. 50 % des meneurs travaillent avec le cheval au moins 50 jours par an. 23 % ont une activité équivalant à un plein temps et 21 % ont une activité équivalant à un tiers temps. L'utilisation du cheval reste donc, pour les meneurs déclarés, marginale ou complémentaire des machines.

L'enquête montre que la durée optimum de travail avec le cheval est généralement inférieure ou égale à 4 h mais que la durée maximale de travail avec celui-ci est de 6 h.

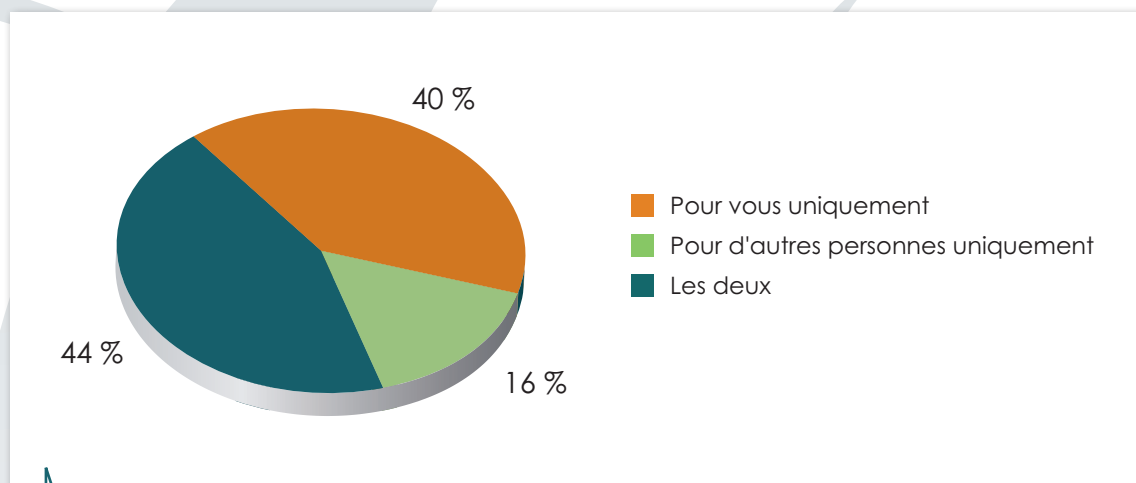


Figure 6 : Bénéficiaires du travail du meneur

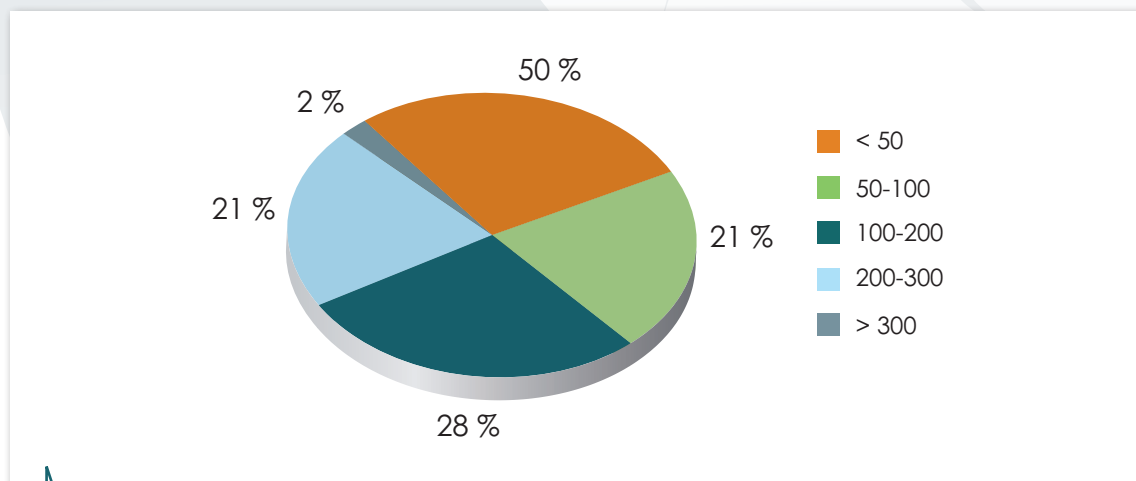


Figure 7 : Nombre de jours travaillés par an en traction animale par meneur

Surface exploitée

La majorité des meneurs ayant répondu exploitent plus de 5 ha avec les chevaux. La plus grande surface exploitée par un meneur est de 40 ha et la plus petite 2 000 m².

1. La durée légale annuelle du travail étant de 1 607 h, sur une base de 35 h par semaine.

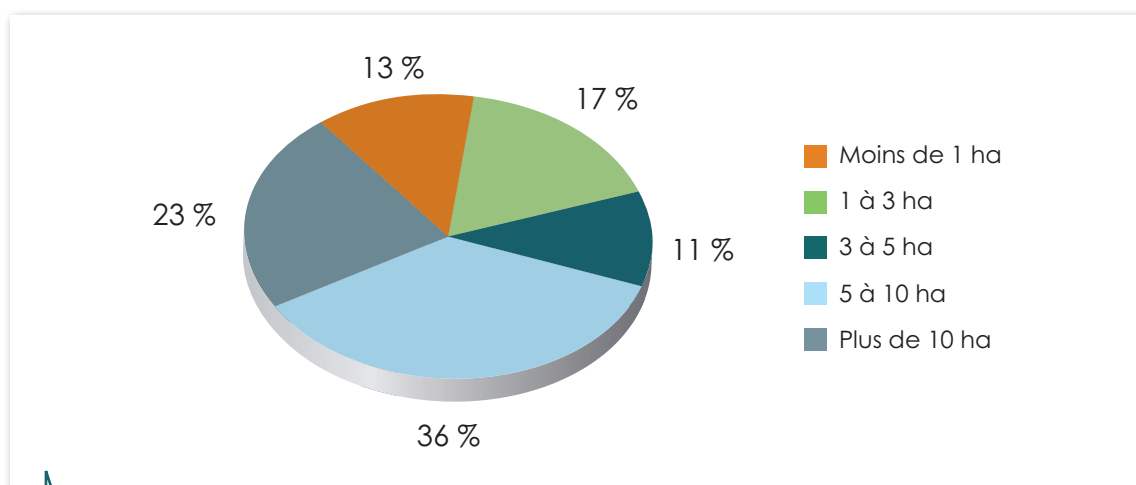


Figure 8 : Surface exploitée avec les équidés

Chez les enquêtés exploitant de petites surfaces (inférieures à 5 ha), on rencontre tous les types de profil d'exploitation : maraîchage, vigne, forêt, entretien de prairie, transport de fourrage... Aucun travail ne semble inadapté au cheval sur de telles surfaces. En revanche, les meneurs exploitants de grandes surfaces n'exploitent quasiment qu'en vigne ou en forêt. Il semble donc que le travail du cheval sur de grandes surfaces ne convienne qu'à ce type d'exploitation et ne puisse pas vraiment s'étendre à un autre type d'activité. Les meneurs exploitants de grandes surfaces peuvent être divisés en deux catégories : les éleveurs, qui exploitent de grandes surfaces surtout pour le dressage de leurs jeunes chevaux et les prestataires de services qui doivent exploiter de grandes surfaces pour se dégager un salaire. Peu d'entre eux estiment que le cheval est réellement rentable, c'est la passion du cheval qui justifie leur choix.

1.2 Les chevaux

La France compte neuf races de chevaux de traits : Ardennais, Auxois, Boulonnais, Breton, Cob Normand, Mulassier Poitevin, Percheron, Comtois et Trait du Nord. On recense environ 90 000 chevaux de trait en France dont 40 % sont hors stud-book. La majorité de la production de chevaux de trait (80 %) est destinée à la production de viande¹. Les 20 % restant sont destinés au loisir, au sport (et/ou à la compétition), et aux travaux forestiers et agricoles.

Les races

Les résultats de l'enquête font ressortir la prépondérance de quatre races dans les activités agricoles et forestières : le Comtois (21 %), le Trait Breton (19 %), le Trait Ardennais et le Percheron (18 % chacune). Deux de ces races (Comtois et Breton) correspondent aux races dominant actuellement l'élevage. Les Bretons, Comtois et Percherons, sont très présents dans les travaux agricoles, comme le montre l'étude de France Trait. L'Ardennais, quant à lui, arrive en première position dans l'enquête menée sur le cheval attelé en ville². Il semble donc que les critères intervenant dans le choix du cheval, soient principalement liés à sa morphologie, à sa force et à son tempérament.

1. INSEE, Exploitations agricoles selon la superficie agricole utilisée en 2010.

2. Enquête sur le cheval territorial : état des lieux et perspectives d'avenir.

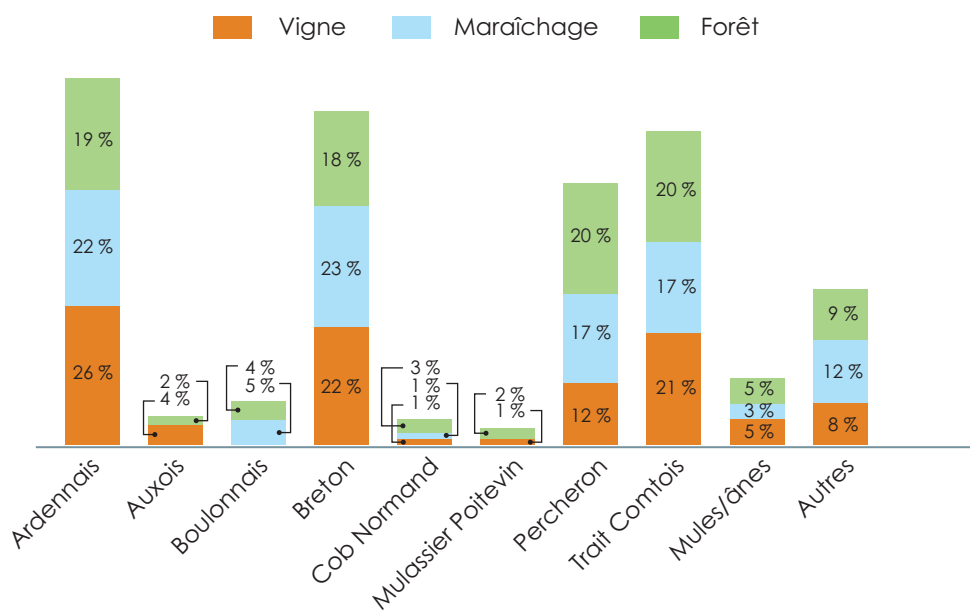


Figure 9 : Races utilisées par les meneurs en fonction de l'activité exercée

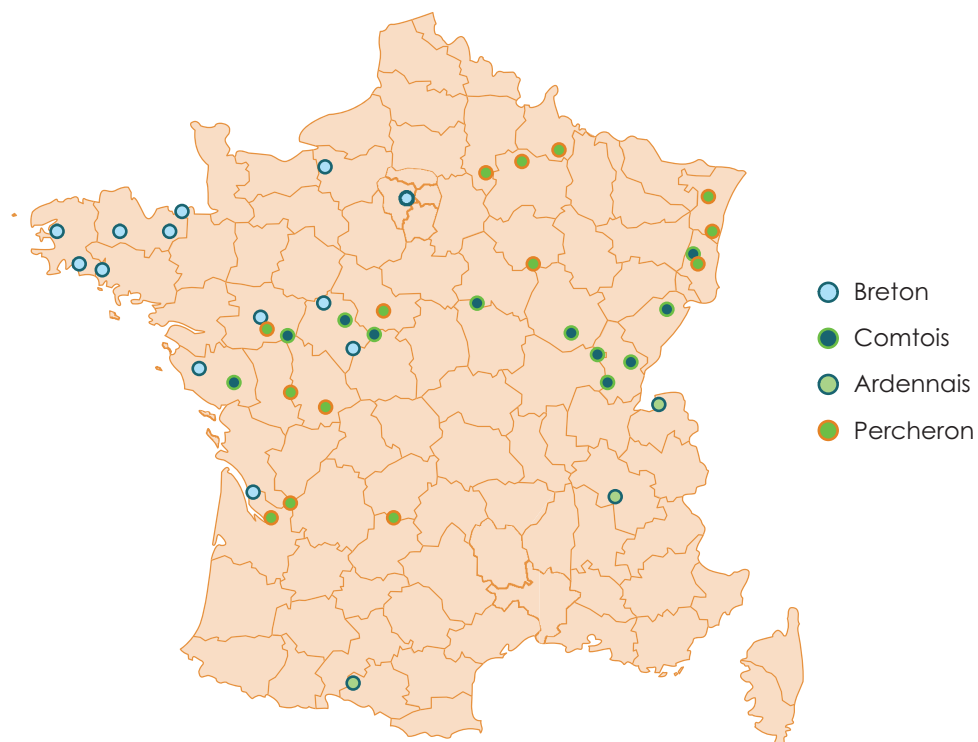


Figure 10 : Répartition des quatre races les plus répandues

Le berceau de race détermine le choix de l'animal

L'observation des races utilisées montre qu'en fonction des travaux réalisés par les meneurs, les quatre races citées précédemment sont majoritaires. Toutefois, aucune n'est utilisée de manière prépondérante dans une activité. En outre, l'étude de la répartition des races utilisées marque une nette attirance pour les races issues du berceau dans lequel sont implantés les meneurs. Les interviews téléphoniques réalisées à la suite de la première analyse des résultats ont confirmé cette hypothèse.

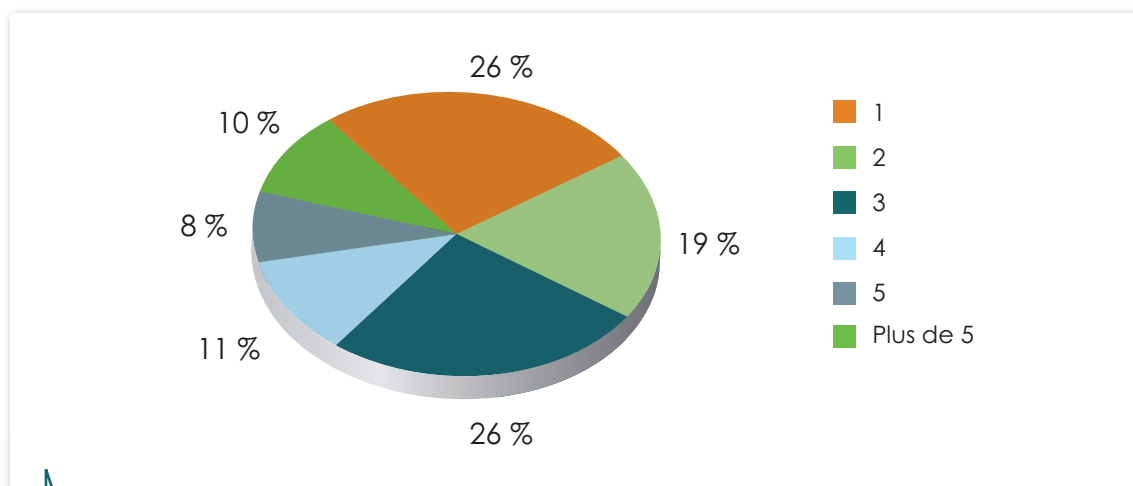


Figure 11 : Nombre de chevaux au travail par meneur

Nombre de chevaux au travail

La majorité des meneurs enquêtés (71 %) utilisent trois chevaux ou moins pour leur activité. Seuls 10 % des meneurs (soit 6 sur 62) utilisent plus de 5 chevaux. En outre, le travail en forêt utilise plus de chevaux (presque 5) que la vigne ou le maraîchage (presque 3). Cette différence s'explique surtout par la pénibilité des tâches inhérentes au travail en forêt. Les charges transportées par les chevaux en forêt sont plus importantes et nécessitent plus souvent l'utilisation d'une paire que d'un cheval en simple. De plus, le travail dans de très fortes pentes et en terrains difficiles justifie le choix d'établir un roulement entre les chevaux utilisés.

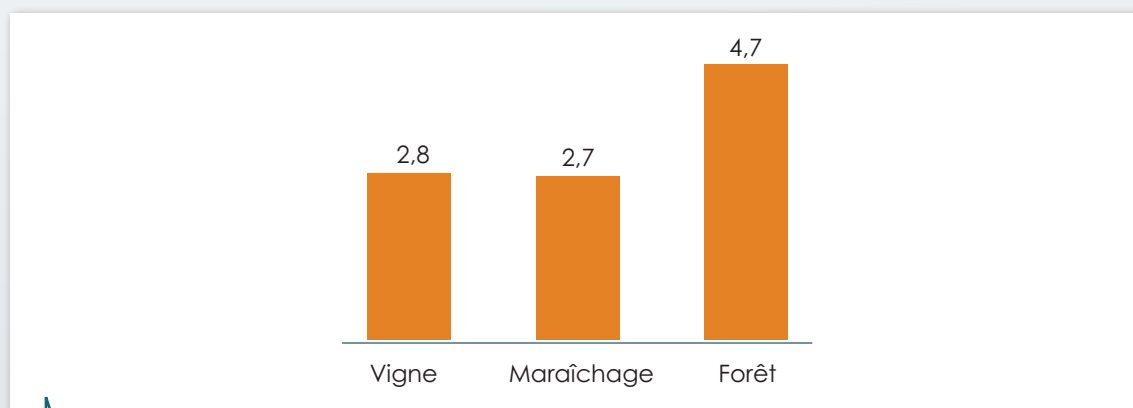


Figure 12 : Nombre moyen de chevaux au travail selon le secteur considéré



III EMPLOI ET FORMATIONS AUTOUR DU CHEVAL ATTELÉ

Cette partie a pour objectif de compléter l'étude de France Trait dans laquelle les questions de l'emploi et de la formation ne sont que très marginalement abordées. Les résultats annoncés dans cette partie sont entièrement issus de l'enquête réalisée par Equi-ressources en 2012.

1.1 La formation des meneurs

Formation scolaire

La formation scolaire des meneurs est quasiment à part égale agricole (49 %) et non agricole (51 %).

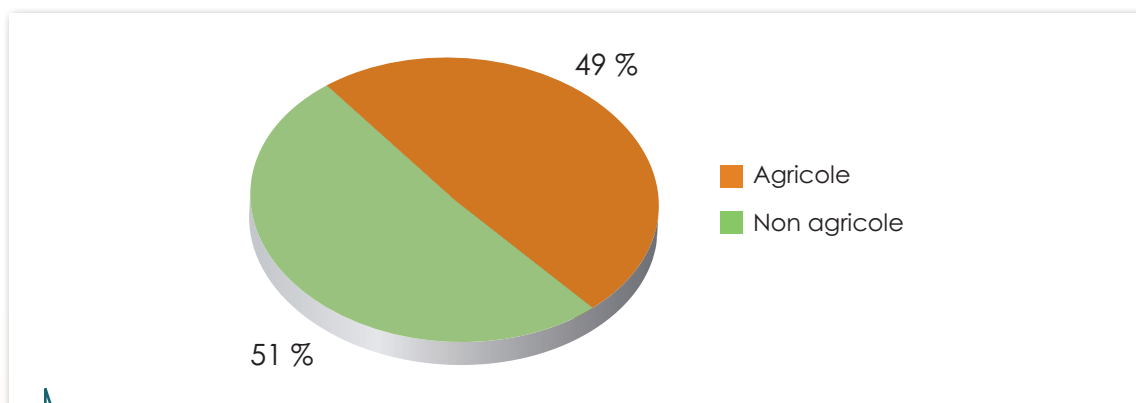


Figure 13 : Type de formation scolaire des meneurs

Ce résultat est intéressant et montre que l'origine scolaire ou universitaire des agriculteurs qui ont choisi la traction animale est particulièrement diversifiée. Ainsi, la traction animale attirerait plutôt des personnes non originaires du milieu agricole et venant à ces activités après un premier parcours de formation sans rapport avec l'agriculture. 34 % des meneurs ont un niveau CAP, BEP (niveau V) 63 % ont entre un baccalauréat (niveau IV) et une licence (niveau II) et seulement 3 % ont un niveau Bac+5 (niveau I).

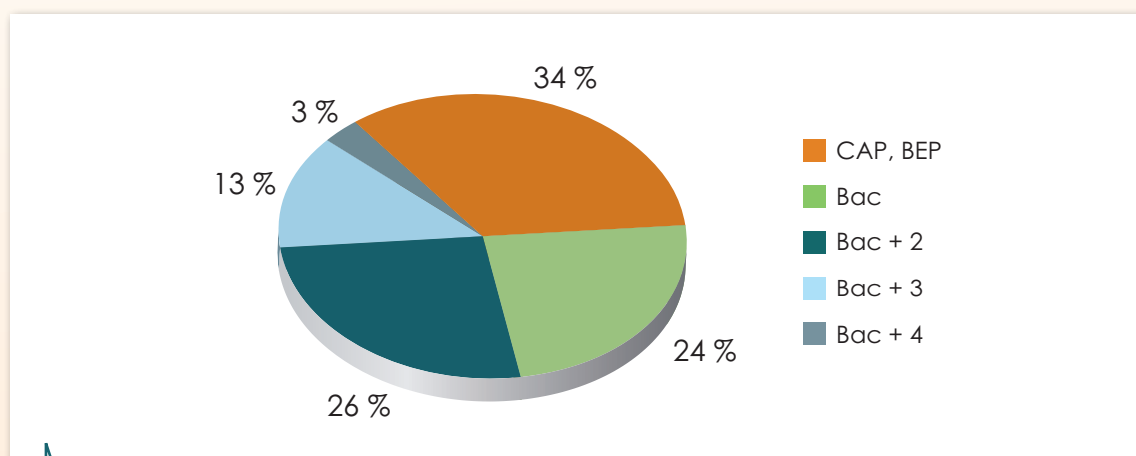


Figure 14 : Niveau de formation des meneurs

Notre étude contredit ici celle de France Trait qui avait placé le meneur type dans le milieu agricole comme titulaire d'un CAP, BEP. Notre étude montre que la majorité des meneurs ont entre un Bac et un Bac+3, soit une qualification plus élevée que celle de la moyenne des agriculteurs.

Formation au menage

Il n'existe que 2 formations en traction animale spécialisées sur les milieux agricole et forestier : le BPA Travaux agricoles au lycée agricole de Mirecourt et le CS Débardage à traction animale (Ares, Poitou-Charentes)¹. Rien d'étonnant, dans ce contexte, à ce que la moitié des meneurs soit autodidacte (49 %). Parmi eux, certains ont effectués des stages chez des professionnels déjà installés. D'autres ont été formés par leurs proches (32 %). D'autres encore, possèdent un galop attelage, comptabilisés dans la catégorie « autres » (22 %).

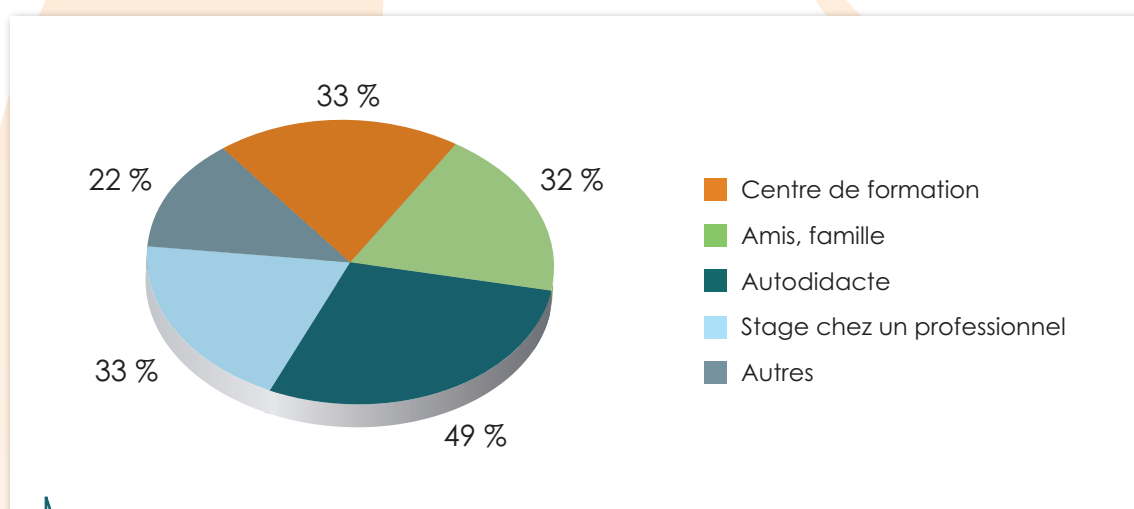


Figure 15 : Formation au menage

La totalité des pourcentages est supérieure à 100 % car les meneurs enquêtés pouvaient cocher plusieurs cases.

Estimation du besoin en formation des meneurs

Si la majorité des meneurs interviewés pense qu'il existe un besoin en formation pour la traction animale en milieux agricole ou forestier, peu d'entre eux connaissent les formations existantes. Ceux qui en ont connaissance les trouvent souvent inadaptées à la réalité du terrain. Si les fondamentaux de la traction animale y sont bien enseignés, l'application du cheval aux activités agricoles ou forestières ainsi que les techniques agricoles liées à ce type d'exploitation leur semble insuffisamment enseignées. Pourtant, beaucoup de professionnels « autodidactes » auraient souhaité être accompagnés à leurs débuts par un professionnel déjà en place, leur évitant ainsi quelques écueils. Mais, plus qu'une demande de formation « hors sol », la demande qui émane des meneurs est celle d'un accompagnement de leur activité, d'un parrainage en quelque sorte.

1. Les CS Utilisateur de chevaux attelés permettent également d'aborder les bases de la traction animale destinée à l'usage agricole.

1.2 L'emploi des meneurs

La moitié (49 %) des meneurs exerce en pluri-activité. Cependant, 72 % des meneurs exerçant en pluri-activité ont une seconde activité centrée sur les milieux agricole ou forestier. 17 % d'entre eux ont des activités uniquement liées au cheval (club d'attelage, élevage...).

Parmi les meneurs exerçant en pluri-activité, plus du tiers (37 %) ont une activité utilisant la traction animale inférieure à 25 % de leur temps de travail journalier.

Il existe une discordance dans l'enquête au niveau de la pluri-activité. En effet, seule la moitié des meneurs enquêtés ont admis exercer en pluri-activité alors que nous avons vu dans la deuxième partie du rapport que 77 % des enquêtés travaillent moins de 200 jours par an en traction animale, ce qui nécessiterait donc une seconde activité dans le but de dégager un revenu complémentaire.

Cet écart est sûrement dû au fait que les agriculteurs travaillant en partie avec la traction animale n'ont peut-être pas considéré leur exploitation agricole comme une seconde activité.

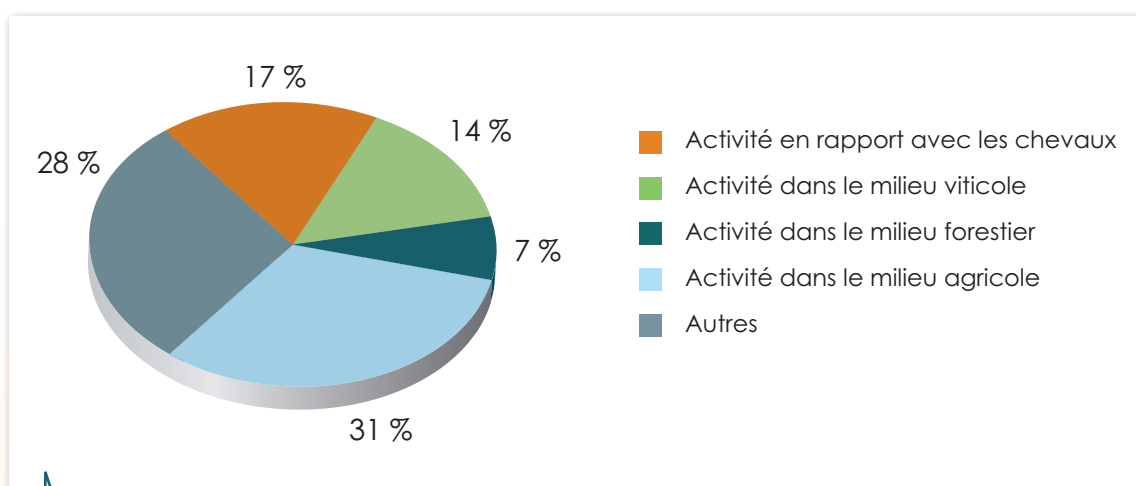


Figure 16 : Deuxième activité exercée par les meneurs

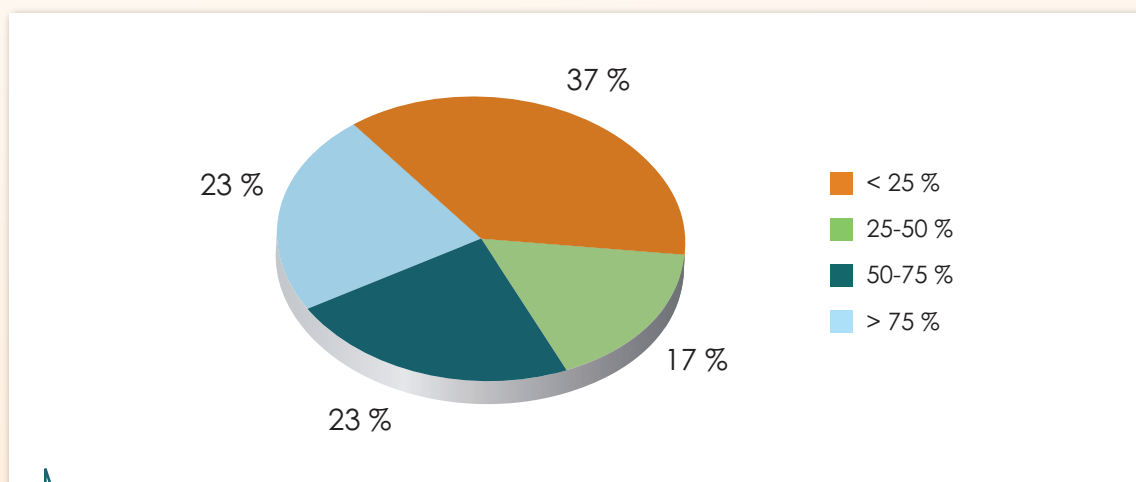


Figure 17 : Part de la traction animale au sein des activités

CONCLUSION

Nous avons vu dans la deuxième partie de ce rapport que les petites exploitations agricoles (moins de 5 ha) sont celles où l'utilisation du cheval est la plus performante (maraîchage, foin, céréales, vignes, exploitation de prairie...). Or, en France, 122 500 exploitations disposent de moins de 6 ha¹. Il existe donc un fort potentiel de développement pour l'utilisation du cheval dans le milieu agricole.

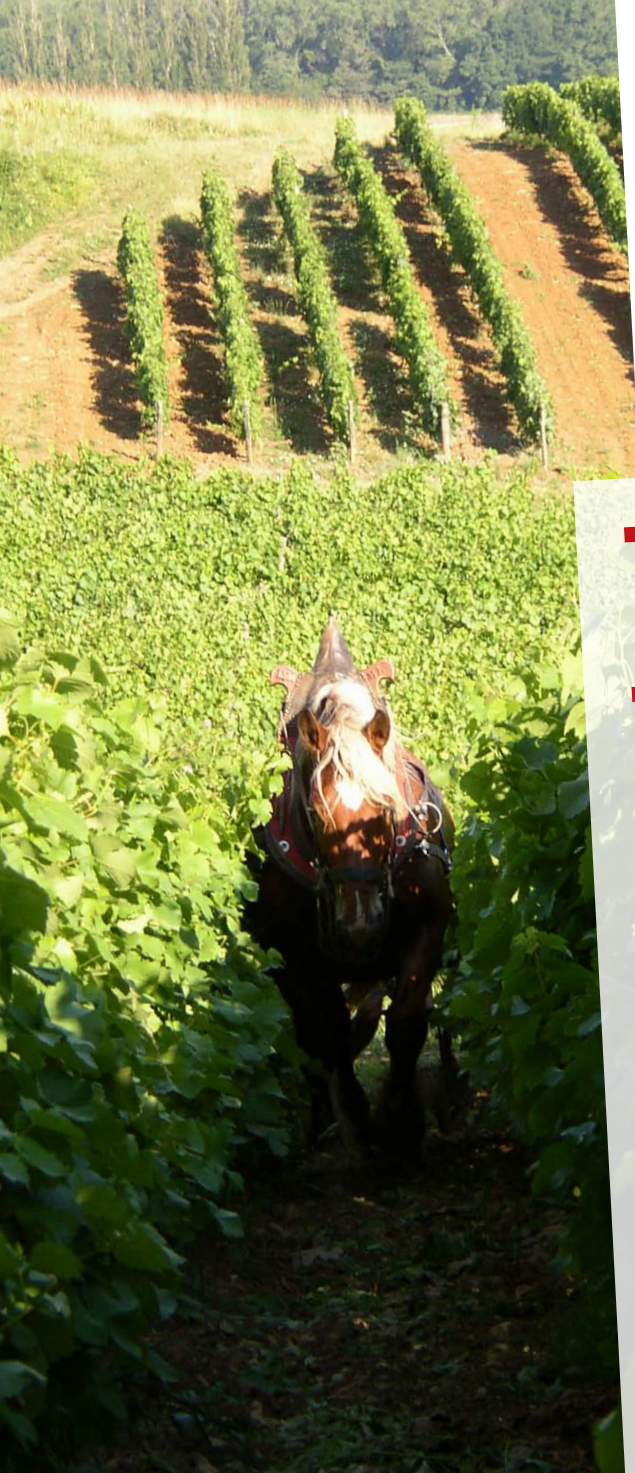
En 2007, la surface de forêt « autres », c'est-à-dire soit des zones « protégées » soit inexploitable car inaccessibles ou situées sur de trop fortes pentes, était d'environ 822 000 ha², soit environ 5,5 % de la surface totale en forêt, privée ou publique. Cette surface peut donc être potentiellement destinée à la traction animale. Il existerait alors également une bonne perspective de développement pour l'utilisation du cheval dans le milieu forestier. Malheureusement, dans les faits, peu d'agriculteurs ou d'exploitants forestiers sont prêts à s'engager dans un travail avec le cheval. Si les enquêtés en entendent parler autour d'eux, ils admettent que peu de professionnels y adhèrent réellement.

Avec près de 123 000 exploitations agricoles susceptibles d'utiliser le cheval attelé et 822 000 ha de forêt exploitables selon cette technique, les milieux agricole et forestier pourraient représenter un gisement d'environ 214 000 meneurs³. Mais cette projection semble irréaliste aujourd'hui. Très peu d'exploitants agricoles ou forestiers se disent prêts à passer à la traction animale. Celle-ci, selon eux, demande du temps et une disponibilité qu'ils n'ont pas. Il n'empêche que les milieux enquêtés représentent un secteur d'avenir pour le cheval attelé.

1. Agreste, recensement agricole, 2010.

2. Agreste, statistiques forestières, 2007.

3. On comptabilise un meneur sur chaque exploitation de moins de six hectares et un meneur en forêt exploitant en moyenne 9 ha comme l'indique les résultats de l'enquête.



Découvrez toutes les synthèses publiées par Equi-ressources

- Cavalier professionnel : emploi, métiers et formations.
- Assistant et responsable d'élevage : les besoins de la filière en cadres intermédiaires de l'élevage.
- La traction animale en milieux agricole et forestier : enquête sur l'emploi et les formations.
- La traction animale dans les collectivités territoriales. Bilan et perspectives d'avenir.
- Palefrenier-soigneur, un métier en mutation ? État des lieux et perspectives d'avenir.

© ANCTC



équi-ressources

EMPLOIS – MÉTIERS – FORMATION

Haras national du Pin
61310 Le Pin au Haras
téléphone : 02 33 39 58 57
info@equiressources.fr

www.equiressources.fr

Les synthèses sont
téléchargeables gratuitement
dans la rubrique « Observatoire »
du site d'Equi-ressources.

